

# Syndicat National des Journalistes

## Quotidiens Parisiens

Au 01 juillet 2010

Coef.	Augmentation	Valeur du Point
de 110 à 184	1%	15,88996 €
de 200 à 225	0,5%	15,81130 €
supérieurs à 225	0%	15,73263 €

Fonctions	Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	333	5 238,97 €
Rédacteur en chef adjoint	277	4 357,94 €
Secrétaire général de rédaction	260	4 090,48 €
Premier Secrétaire de rédaction ou SR unique	225	3 557,54 €
Chef de service	215	3 399,43 €
Chef de service littéraire, chef de service sténo-rédacteurs, chef de service reporters-photo	200	3 162,26 €
Grand reporter ou rédacteur hautement qualifié, sous-chef de service, secrétaire de rédaction 2e échelon, téno-rédacteur hautement qualifié, reporter photographe 3e échelon	184	2 923,75 €
Secrétaire de rédaction 1er échelon, chroniqueur judiciaire, chef de rubrique	175	2 780,74 €
Reporter ou reporter dessinateur	170	2 701,29 €
Sténo-rédacteur confirmé, rédacteur spécialisé, reporter photographe 2e échelon, rédacteur infographe 2e échelon (1)	165	2 621,84 €
Secrétaire de rédaction adjoint, reporter photographe 1er échelon, rédacteur infographe	155	2 462,94 €
Rédacteur, Sténo-rédacteur après un an	149	2 367,60 €
Informateur extérieur (2), Sténo-rédacteur débutant	130	2 065,69 €
<b>Rédacteur stagiaire</b>		
Stagiaire diplômé d'une école agréée	130	2 065,69 €
Stagiaire 2e année	120	1 906,80 €
Stagiaire 1ère année	110	1 747,90 €
Indemnité d'appareil photo		73,01 €

(1) Le rédacteur infographe accède au 2ème échelon après 2 ans d'ancienneté.

(2) Le rédacteur-informateur à temps complet travaillant à l'extérieur de l'entreprise accède au coefficient 149 après 3 ans d'activité dans la même entreprise.